



## CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

### RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

#### PREAVIS MUNICIPAL N°03 – 2018

#### « Crédit d'investissement en vue de la création d'une UAPE de 24 places sur le site de la Léchire »

La commission des finances (ci-après « la commission ») composée de M. Dupraz (président), de Mme Baudet (rapporteuse) et de MM. Marino (vice-président), Durussel, Muster et Parisod, M. Reynaud étant excusé, s'est réunie le mardi 25 septembre à la Maison de commune en présence de MM. Besson, Dumont et Emery.

Lors de cette séance, il nous a été présenté le préavis qui vous est soumis et nous avons passé en revue l'ensemble de cette demande de crédit d'investissement.

Lors de la séance qui a suivi celle avec la municipalité, la commission a statué à l'unanimité des membres présents sur ce préavis.

Il ressort que :

- En sus de la pétition adressée à la municipalité, la loi cantonale sur l'accueil de jour des enfants oblige les communes à prévoir un accueil parascolaire. Le délai transitoire prévu par le Grand Conseil pour se mettre en conformité est jusqu'en 2023.
- Selon les directives fixées en 2017 par l'AJERCO, notre commune doit prévoir une solution pour 24 enfants, soit une surface d'environ 120 m<sup>2</sup>.
- L'investissement sollicité de CHF 650'000.- fera partie intégrante du plafond d'endettement et l'emprunt devra passer sur le marché des capitaux pour le financer.
- Etant donné que cette opération n'était pas à l'ordre du jour lors de l'établissement du plan d'investissement pour la législature en cours, la municipalité a revu ce dernier afin d'y intégrer ce dossier. Elle l'a légèrement augmenté en usant de la marge sur le plafond d'endettement et a repoussé certains projets dans le temps pour en tenir compte.
- L'AJERCO prendra à sa charge le coût de cet investissement sur une période de 30 ans, soit son amortissement et le coût de son financement sur les marchés capitaux. Cette somme sera versée sous forme de loyer.
- L'AJERCO prendra aussi à sa charge tout l'équipement non fixe des locaux.
- Les coûts de fonctionnement annuels, à charge du budget communal, dès l'entrée en fonction de l'UAPE s'élèveront environ à CHF 120'000.- par an. Ils dépendent de trois facteurs : la part des coûts de fonctionnement globaux qui évolue en fonction des revenus de parents ; le nombre d'élèves de Penthaz ; les participations des autres communes proportionnellement au nombre de leurs élèves.

La commission met en avant que pour le bon fonctionnement de l'UAPE et permettre l'amortissement de cette opération, la municipalité se doit d'être attentive au fait qu'il y a un risque que des parents inscrivant leur enfant sur la journée, préfèrent mettre ce dernier à la Pentadîne à midi si le repas leurs coûte moins cher qu'à l'UAPE. Il sera dès lors nécessaire d'y remédier d'une façon ou d'une autre.

En conclusion, la commission propose, à la majorité des membres présents, au Conseil communal de Penthaz d'accorder à la municipalité le crédit d'investissement en vue de la construction d'une UAPE sur le site de la Léchire.

Penthaz, le 1 octobre 2018

Le Président



Yves Dupraz

La Rapporteure



Natacha Baudet